L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 19 DECEMBRE 1878. 52me Année

DUFOUR & LIBERT, Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI 19 DECEMBRE 1878.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Placide J. Specht, un bureau de pré, en cette ville rues Royale et Toulouse, continuation de la vente de pages forfaits.

Par Vincent & Co. dans leurs salles d'encan, grande vente à crédit de marchandises étrangères.

Par Albert Paul, rue des Remparts No. 129 et 141, près St-Pierre, meubles élégants.

Cadeaux de Noël.—Voyez l'avis d'encan de D. H. Murphy & Son.

La question des levées devant le Congrès.

Si la question des levées n'est pas l'objet d'une décision favorable de la part du Congrès, à la présente session, ce ne sera ni faute de recommandations et d'instances, ni faute d'éclaircissements de la part des ingénieurs et des représentants des Etats intéressés.

Nous avons souvent fait observer que la législature nationale avait réussi jusqu'ici à éludar une solution, en renvoyant invariablement l'étude de la question à une commission d'ingénieurs. Le rapport de chacune de ces commissions ne parvenant généralement à Washington qu'après l'expiration du terme du Congrès qui l'avait ordonné, se trouvait provisoirement enterré dans les cartons d'où il ne sortait plus. Et, lorsqu'un nouveau Congrès était saisi d'une autre proposition, il renommait une commission d'ingénieurs qui procédait à de nouvelles études. Avec une pareille manière de procéder, on conçoit que la question n'ait pas beaucoup avancé au point de vue du résultat.

Le mauvais côté des résolutions adoptées par la convention commerciale de la Nouvelle-Orléans, consiste en ce qu'elles proposent la continuation des anciens errements, c'est-à-dire la nomination d'une commission d'études, comme s'il n'y avait pas déjà eu assez d'études et de rapports.

C'est ce qu'a compris l'honorable J. B. Eustis, sénateur de la Louisiane. Aussi a-t-il demandé purement et simplement l'adoption de son bill, dont l'objet est une allocation immédiate de cinq millions de dollars à affecter à la construction des levées.

Dans le remarquable discours qu'il a prononcé au Sénat, le 13 décembre, le sénateur Eustis a déclaré qu'il n'avait pas besoin d'avoir les connaissances spéciales d'un ingénieur hydrographe pour être convaincu de la nécessité des levées, qu'il avait lu les rapports assez nombreux des officiers du génie sur la question et qu'il trouvait leurs conclusions bien fondées et justifiées. Il a alors développé la thèse ingénieuse que les Etats-Unis, ayant toujours exercé un droit de propriété et un contrôle absolu sur le Mississippi, étaient tenus de faire les travaux nécessaires pour protéger les riverains contre les débordements du fleuve.

En soutenant ce nouveau point de vue, le sénateur de la Louisiane a pensé qu'il vaincrait les résistances que certains démocrates, adversaires irréductibles de tout ce qui ressemble à une subvention, avaient toujours opposées à toute allocation pour des travaux intérieurs. Nous sommes heureux d'apprendre que son [illegible] bien accueillie et [illegible] qu'elle a produite, ait raison des scrupules exagérés des sénateurs démocrates.

Dans une lettre que l'honorable Randall L. Gibson vient d'adresser au général Barnard, du corps du génie des Etats-Unis, l'estimable représentant de la Louisiane, tout en appuyant le point de doctrine soulevé par le sénateur Eustis, présente, de son côté, une série d'arguments non moins puissants en faveur de la construction des levées par le gouvernement national.

La Constitution donnant au Congrès le pouvoir de régler le commerce avec les nations étrangères et entre les Etats, le général Gibson tire de là la conclusion que le Congrès a le pouvoir de faire des lois pour le bénéfice du commerce. Telle a été, pendant un demi-siècle, l'opinion des principaux hommes d'Etat américains, Webster, Calhoun, Jackson entre autres. C'est là, d'ailleurs, la politique arrêtée du gouvernement, appliquée à chaque session du Congrès par des allocations considérables en faveur des ports et des côtes de l'Océan et des lacs et des rivières dans les termes supérieurs.

A la dernière session du Congrès, dit l'hon. Gibson, il a été voté près de neuf millions qui doivent être dépensés par le Département de la guerre pour l'avantage de notre commerce, pour l'amélioration de nos rivières et de nos ports. Actuellement, on propose de dépenser près de deux millions pour la rivière de Harlem ou de l'Est, qui est presque toute entière dans l'Etat de New York, sans parler des millions demandés pour le port même de New York.

Mais, dit l'auteur de la lettre, tandis que le gouvernement fait ces dépenses considérables avec une libéralité sans limites, au profit du commerce sur les rivages de l'Océan et des lacs et les rivières des hautes terres, pas un dollar, d'un autre côté, n'a été consacré à procurer plus de facilité ou de sécurité au commerce sur cette grande mer intérieure qui s'étend de Cairo à la tête des Passes, sur cette grande route fluviale ainsi que par 15,000 milles de cours d'eau navigables, et portant sur ses eaux les deux cinquièmes du tonnage de 16 Etats de vingt millions d'habitants, sur cette voie fluviale qui est l'artère naturelle et l'issue de tout le grand empire du Nord-Ouest.

Le général Gibson pense que si l'on réussit à faire comprendre au Congrès l'utilité des levées, ce corps ne pourra refuser de voter les sommes nécessaires pour ces travaux. Il demande donc au Conseil du génie militaire dont le général Barnard est le président, de s'attacher, dans l'accomplissement de la mission qui lui est confiée, à cette partie des instructions du général Humphreys relative aux avantages qu'un système permanent de levées procurerait à la navigation et au commerce, surtout à l'époque des hautes eaux.

Nous ne saurions pas le général Gibson dans le développement de sa démonstration qui est basée sur des faits et des statistiques déjà connus de nos lecteurs. Il fait ressortir ensuite qu'un système uniforme et permanent de protection au moyen des levées, ne peut être qu'une entreprise nationale, qu'il ne peut être établi par les efforts isolés des Etats riverains, ni par une entente entre les Etats, car une semblable entente est interdite par la Constitution.

La lettre du général Gibson, venant à la suite du discours du sénateur Eustis, complète admirablement l'étude de la question des levées. Tous les éléments nécessaires à une décision sont actuellement connus au Congrès : rapports nombreux d'ingénieurs, arguments de droit et de fait, statistiques établissant la vaste importance des résultats à obtenir. Il semble qu'il n'y ait plus de la part de la législature nationale qu'à accomplir enfin vis-à-vis la vallée du Mississippi toute entière, un grand acte de justice qui, pour venir tardivement, n'en sera pas moins accueilli avec une profonde satisfaction et une vive reconnaissance.

Le grand assortiment de [illegible] pour hommes et dames en vente chez Ed. H. Lee.

LES SECOURS DE FRANCE.—Comme on le verra par un rapport du secrétaire de l'Union française, il vient encore des secours de France pour soulager les souffrances qu'a laissées l'épidémie. Cette fois, c'est du fond de l'Auvergne que nous arrive ce témoignage de sympathie.

Madame D. A. Chaffraix, que nous avons été habitué à voir, à la Nouvelle-Orléans, prendre une part active à toutes les entreprises ayant un but de charité, a organisé à Pramat, Puy-de-Dôme, où elle réside depuis le printemps dernier, une loterie qui a produit la somme fort respectable de 4160 francs.

Cette somme a été envoyée par M. D. A. Chaffraix à M. A. A. Lelong, de la maison Agar et Lelong, qui en a fait la répartition entre diverses associations charitables de notre ville. Bien des souffrances seront encore soulagées grâce à l'heureuse pensée qu'a eue la gracieuse et charitable organisatrice de cette loterie!

JOURNAUX ILLUSTRÉS — La librairie Hébert & Cie., coin Chartres et Bienville, vient de recevoir les numéros de l'*Illustration* et du *Monde Illustré* du 30 novembre.

Chronique de la ville à la deuxième page.

Achetez votre charbon aux plus bas prix du marché, chez Hy. J. Montagnet 4 rue Carondelet

Chapeaux élégants à bon marché au magasin du Robt. E. Lee, coin des rues Canal et Bourbon.

51.—Les invalides prennent des mesures de nouvelle remèdes et leurs membres physiques en sont prolongés des années, quand on recherche les causes qui stimulent et corrigent, les "Bitters" rencontrent promptement un ordre le mécanisme mal du système en lui rendant son activité et son fonctionnement salutaire. Il a été démontré scientifiquement que les bitters répondaient mieux qu'une majorité des remèdes pharmaceutiques aux exigences des malades. L'estomac est fortifié, le foie régit, les reins sont mis dans un ordre convenable, le sang est purifié et enrichi et le calme et la vigueur sont rétablis au système nerveux par cet inestimable remède de famille, qui vous protège contre la maladie en vous procurant de l'appétit, et c'est un cordial particulièrement bon pour les vieillards et les gens infirmes, les femmes délicates, et les convalescents. Il est en outre immensément populaire comme un antidote à la fièvre d'indigestion.

— 2 —

Un résultat remarquable.—Le nombre de médecins que vous avez consultés ou de remèdes que vous avez essayés, importe peu. Il est établi maintenant que le Sirop Calmant de Mrs Winslow est le seul remède qui ait obtenu une satisfaction complète dans le cas de maladie de poumons. Il est vrai qu'il y a encore des milliers de personnes qui sont prédisposées à des affections de la gorge ou des poumons à la consomption, aux bronchites, à l'asthme, aux refroidissements, aux douleurs de poitrine, à la pneumonie, à la toux, etc., qui n'ont encore commencé par la connaissance du Sirop Allemand de Boshee. A ceux-là nous répondrons que l'année dernière, 50,000 bouteilles ont été vendues sans qu'il y ait eu une seule plainte. Que les personnes attaquées de consomption en essayent une bouteille! Taille régulière 75 cents; elles se vendent chez tous les droguistes d'Amérique.

Décédé hier, à midi et demi, CORINNE P. CAMP, veuve de Wm. R. Camp. Les funérailles auront lieu aujourd'hui. Le convoi devant partir à 4 heures de la rue Robertson No. 43, où le corps est exposé. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'y assister, sans autres avis.

Décédé, hier, à 1 heure P. M., J. B. BORDEMAVE, agédé de Bordeaux, Ile de Cuba, âgé de 71 ans. Les amis et connaissances de la famille, ainsi que les membres de la Société des France-Admis, sont respectueusement priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 4 heures P. M. précises. Le corps est exposé rue St. Jean Baptiste, entre St. Antoine et Bagatelle.

De la part de ses enfants.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.—Décédé hier soir, à 7 heures 20 minutes, à l'âge de 47 ans, le sociétaire JOSEPH GONDREXON, né à Mantring, département de la Meurthe. MM. les Sociétaires et spécialement ceux de la catégorie du mois de DECEMBRE, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu AUJOURD'HUI à 2 1/2 heures P. M. Le convoi partira de l'Asile et le corps est exposé.

Par ordre du Président, J. SCHWEITZER, L. Simon, Secrétaire.

Quartier Général du Régiment d'Artillerie d'Orléans, Bardes Fusiliers, Bataillons de l'Etat.—Nouvelle-Orléans, 18 décembre 1878.

[Ordre spécial No 80.]

Conformément à un ordre spécial du Quartier-Général de la Brigade, les Batteries, composant ce Régiment, s'assembleront JEUDI, le 19 du courant, à 7 heures P. M. précises, armées et équipées, à l'arsenal d'Etat, pour être exercées et inspectées.

Par ordre du

Colonel A. J. BACHEMIN.
GEO. H. TERARD, Lieutenant-Adjudant.

19 déc—1f

(Maison établie en 1849.)

D. H. HOLMES

155 rue du Canal, 41 rue de l'Echiquier,
15 rue Bourbon. 91 Thomas St., N. Y.

OFFRE un stock varié et entièrement nouveau de marchandises des dernières gammes, dernier cri français et américains. Chaque département est grand complet.

Soieries nouvelles, Satins, Bonnellies, Chales, Mantonaux, Couvertures, etc., etc.

Notre choix d'étoffes pour Robes n'a jamais été aussi riche et comptons un admirable stock de marchandises à

BON MARCHÉ.

Grand assortiment de NOUVEAUTÉS et d'articles pour la NOEL et le JOUR de l'AN.

D. H. HOLMES,
155 rue du Canal.

19 déc—6f

Avis aux Consignataires.

Le barque Italienne GUISEPPE LANATA, capitaine FRASCINETTE, venant de Gênes, consignée aux consignataires soussignés, le 20 du courant, au Poteau No — Second District.

Les consignataires sont priés de faire leurs entrées en douane et de prendre livraison de leurs marchandises sur le Levée, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques. A la connaissance de la douane ne sera allouée et elle n'est faite en entrepôt sur la Levée.

19 déc—3f ANT. LANATA.

Si le capitaine, si le consignataire, agent de la barque Italienne GUISEPPE LANATA, capitaine FRASCINETTE, venant de Gênes, ne savent pas connaître des dettes que pourrait contracter l'équipage de la dite barque.

19 déc—3f ANT. LANATA.

Avis aux Laitiers.

"CHAMPION SELF ACTING COW HEMMER," lastest improved—patented August 6th 1878.

Les seuls purifiés "Cow Milker" en usage.

Exiger la signature de D. F. Parkinson. Ma[illegible] Vente les voir chez WM. ROULET, Agent, No 2269 rue Decatur.

19 déc—1f

MAISON C. ROUYER,

COIN CONTI ET CHARTRES,
NOUVELLE-ORLÉANS.

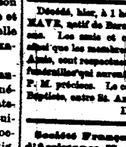

M. C. ROUYER re[illegible] vres en nouveautés d'hiver, vient d'arriver de France et d'Angleterre, où il a fait des achats considérables, qui lui [illegible] qu'il peut offrir à ses clients et au public en général des marchandises à un prix [illegible] inférieur à tout ce qui a été offert jusqu'à présent dans cette ville. Il croit donc pouvoir compter sur un [illegible] de la part de ses amis et connaissances, ainsi que du public en général, qui trouveront dans son magasin un assortiment complet de marchandises, parmi lesquelles on remarquera plusieurs très recherchés de nouveautés, [illegible] blanches et de fantaisie, [illegible] surpassent pour la fraîcheur, la variété et le bon goût également Orfèvrerie, Couverts et Services de table, en véritable ALFENIDE, [illegible] Articles d'optique. Spécialité pour la monture et la [illegible] Cadeaux de nouveauté de l'année. Le public est prié de visiter les magasins d'exposition aux nouveaux stock afin de se convaincre de ce que nous avançons.

Il est important de remarquer ici que tout est vrai, [illegible] Rouyer ne vend que des articles de [illegible] Il ne vend pas de [illegible] Il ne vend pas de [illegible] Il ne vend pas